

Brest,
6 - 8 octobre 2015



3^e colloque national

aires marines protégées





4.

INTÉGRER

Un réseau inscrit dans les politiques intégrées de gestion du milieu marin et contribuant à la cohérence terre-mer des politiques publiques



#15

ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Recommandation méthodologiques :

- Le temps de la **concertation** doit être suffisant pour l'**appropriation** locale
- Importance de la **sensibilisation, vulgarisation et formation** à l'égard des élus et des citoyens (rôle des collectivités sur les AMP, préparer l'élus du futur sur les enjeux maritimes)
- Utiliser la **gestion intégrée des zones côtières** comme approche du territoire
- **Simplification** : des documents de gestion cohérents et partagés, et une gouvernance intégrée
- **Légitimer** la collectivité gestionnaire d'AMP au travers de **contrats/conventions avec les autorités maritimes sur le moyen terme** (engagements, priorités, éléments financiers) .

Outils :

Questionnaire de l'atelier à l'attention des **élus de l'ANEL** et y intégrer une question sur **Compléter la mise en place des plans d'actions biodiversité (IUCN)**

Proposition de réaliser un guide à l'usage des élus sur les différents niveaux d'implication des collectivités et leurs regroupements dans la gestion des AMP :

- A créer en **partenariat** avec ANEL, forum des gestionnaires d'AMP, ATEN
- création de **fiches pratiques** :
 - outils réglementaires
 - Statuts de l'AMP
 - Les acteurs: collectivités territoriales et regroupements, Etat, société civile, usagers
 - Des retours d'expériences concrets et positifs



Préalable : Les objectifs de Nagoya exigent des AMP gérées efficacement et équitablement

L'évaluation est une démarche transversale de mesure des effets de la création d'une AMP

Elle est inscrite dans les textes à différentes échelles

Il s'agit d'une démarche pragmatique, collective et adaptative (ex d'outil les tableaux de bord)

Il faut approfondir les méthodes d'appréciation : exemple la liste verte de l'UICN



#17

COHÉRENCE AVEC LES POLITIQUES DE L'EAU ET DES BASSINS VERSANTS

Recommandations politiques

- Consolider la **dynamique enclenchée** ainsi que les **progrès obtenus** dans le cadre DCE/DCSMM et les démarches de Gestion Intégrée des Zones Côtières dans les PTOM
- Les conforter dans le cadre de la **stratégie nationale mer et littoral** qui se met en place, **en associant le plus en amont possible les acteurs.**
- Généraliser les **commissions paritaires bassins/façades, instances de concertation terre/mer.**

Méthodologie et outils

- Favoriser la **gouvernance croisée** aux échelles locales en s'appuyant sur les outils existants (SAGE, PNM, DOCOB Natura 2000, et autres AMP, si possible coordonnées, contrat de baie, profil de vulnérabilité, etc.)
- Développer la **culture commune** terre-mer (inciter à la création de lieux d'échange au niveau local, ...)
- Elaborer un **guide des bonnes pratiques** rappelant les principes de solidarité terre-mer, **en capitalisant les réussites locales** en accompagnant sa diffusion par des **formations**

Feuille de route

- S'inscrire dans le **calendrier DCE-DCSMM** (bilan des programmes de mesures en 2018 / état des lieux 2018-2019 / mise à jour en 2021) pour améliorer la prise en compte des enjeux croisés et donner de la lisibilité en harmonisant les tableaux de bord.



#18

DIVERSIFICATION DES OUTILS DE FINANCEMENT

- Faire du financement un enjeu majeur de la politique et de la gestion: planifier un financement évolutif dans le temps (cycle de vie de l'AMP)
- Favoriser le financement mixte public-privé, aux échelles locale et nationale (fonds fiduciaire, mutualisation)
- Professionnaliser la levée de fonds chez les gestionnaires d'AMP et leur fournir des outils de gestion budgétaire
- Envisager une redistribution à l'échelle d'un réseau d'AMP,
- Clarifier l'objectif des outils financiers: changer les pratiques / lever des fonds
- Identifier les bénéficiaires des services rendus (bénéficiaire-contributeur)
- Passer de la logique de taxe à celle de paiement pour service rendu (idée évoquée sur le thème des mouillages), relancer le débat sur la notion de droit d'entrée / droit d'usage
- Diffuser le résultat des travaux antérieurs et étudier la mise en œuvre des dispositions proposées (ex: éolien, mouillages, câble, AOT, granulats...), notamment au plan de leur applicabilité juridique. Les utiliser pour nourrir la mission annoncée sur le financement des politiques milieux marins, eau, nature
- Optimiser le rapport coût-efficacité des dispositifs existants ou proposés



#19

PRISE EN COMPTE DES AMP DANS LA PLANIFICATION SPATIALE MARINE

Le besoin de planification est une attente de l'ensemble des parties prenantes

Approche générale à adopter : une vision préalable est impérative qui doit présider à la définition d'une stratégie globale pour aboutir à une planification opérationnelle (comportant des orientations et si nécessaire une spatialisation)

Exigences de méthode :

- Besoin de clarification des objectifs qui président à la mise en œuvre de la PEM et compris sur le vocabulaire
- Capitalisation des données, des expériences et des compétences (scientifiques, gestionnaires d'AMP, professionnels, services, idées d'une unité mixte de compétences)
- Articulation des politiques publiques : la PEM doit être un processus intégratif (DCSMM, SNML, stratégie sectorielle)
- Viser le pragmatisme avec rationalisation des dispositifs (objectifs versus moyens). et leur simplification
- Gouvernance élargie : impliquer acteurs
- Temporalité adaptée à l'implication des acteurs

Le cadre de la PEM devra être structurant (gage de lisibilité pour les acteurs) et puisse s'adapter dans le temps aux différentes évaluation (processus itératif)

Le bon état écologique et les enjeux de durabilité des activités doivent animer la démarche en filigrane à tous les niveaux, à ce titre les AMP constituent un des outils (sites remarquable, plateforme d'échanges et laboratoire) à prendre en considération.



#20

**POUR UNE POLICE
DE LA NATURE EFFICACE**

Généraliser les plans de contrôle de façade au bénéfice notamment des AMP qui ont peu de moyens de contrôle dédiés (Site Natura2000 en mer par exemple)

Favoriser la coopération entre les différents dispositifs de coordination des polices (police en mer ; interface terre/mer)

Elaborer une **stratégie globale de contrôle** par AMP (avec des priorités en fonction des enjeux de conservation), articulées avec une **politique pénale** claire, efficace et compréhensible, et une **communication**

Renforcer les compétences des agents de police de l'environnement d'une part et des magistrats d'autre part (par la spécialisation des juridictions par exemple)

Poursuivre le processus **d'harmonisation des polices de l'environnement**